



# CONCOURS JEUNESSE 2021

**Les prescriptions communes édictées pour l'ensemble des compétitions de la FPF s'appliquent intégralement pour ces concours (voir guide des compétitions).**

## Généralités

Les concours destinés aux jeunes âgés de moins de 18 ans (« Concours Jeunes ») et à ceux âgés de 18 à 25 ans (« Concours Auteurs Jeunes ») sont « Open », c'est-à-dire ouverts à tous, adhérents à la FPF ou non.

1. Les œuvres seront présentées, en Noir et Blanc et/ou en Couleurs, uniquement en Image projetée : fichiers JPEG (s'inscrivant dans le format maximal 1920 x 1080 pixels limités à 3 Mo, avec un minimum de 500 Ko et présentés dans le sens de lecture. (Attention aux verticales : maximum 1080 pixels). Il est de la liberté de création de chacun de concevoir sa série mais il est vivement conseillé aux candidats de veiller à la cohérence de l'ensemble, tant pour le contenu que pour la qualité des œuvres.
2. **Chaque série sera bien identifiée et un titre lui sera donné.**
3. **Le bordereau d'inscription** (disponible sur le site FPF ou à demander au Commissaire National) est à remplir scrupuleusement et à adresser également par mail au Commissaire National Jeunes.
4. **Les œuvres accompagnées du bordereau d'inscription** (fichier Word) avec l'indication du titre de la série et du nom de l'auteur seront **envoyées par WeTransfer** au Commissaire National Jeunesse (voir coordonnées en bas de page et sur le bordereau)
5. Les fichiers en haute définition en format : JPEG - **300 dpi format A5**, seront fournis au Commissaire National.
6. Les **envois** non conformes au présent règlement ne seront pas acceptés.
7. **Résultats** : ils seront communiqués sur le site Internet de la FPF dans les quelques jours suivant le jugement.

## Concours jeunes (moins de 18 ans)

### « Les couleurs de la vie »

#### Règlement

- **Âge requis** : Ce concours Open est ouvert à tous les jeunes photographes âgés de moins de 18 ans à la date du **1er septembre 2020**. On distingue deux tranches d'âge : de 8 à 13 ans et de 13 à 18 ans. Mais, s'il s'agit d'une œuvre collective, on admettra que les concurrents dépassent la limite d'âge dans la mesure où ils feront partie d'une classe (5ème pour les collèges et Première ou Terminale pour les lycées).
- Pour la saison 2020-2021 la **thématique** choisie s'intitule : « **Les couleurs de la vie** ».
- Les participants peuvent présenter une sélection à titre individuel ou en œuvre collective mais un jeune qui participe au sein d'un groupe peut aussi concourir seul pour peu qu'il fournisse une série totalement différente.
- Une seule série est admise par auteur et/ou par groupe.
- Une image ne peut être utilisée qu'une seule fois dans l'ensemble de la compétition.

#### Indications à porter obligatoirement sur le bordereau d'inscription (fichier Word) :

- Œuvre collective ou individuelle.

- Titre précis de la série (ne pas dépasser 25 caractères, espaces compris).
- Numéro d'ordre des images dans la série (exemple : 1/8, 2/8).
- Nom et prénom de l'auteur ou nom du groupe.
- Adresse postale et courriel de l'auteur ou du groupe (établissement, structure jeunesse, club, section d'un club, groupement à l'intérieur d'une structure... avec, pour les œuvres collectives, indication du nom et du prénom de l'adulte responsable du projet).

**Nombre d'images acceptées, que ce soit à titre individuel ou en œuvre collective :**

- ◆ **8 à 13 ans : de 4 à 8 images.**
- ◆ **De 13 à 18 ans : de 6 à 12 images**

**Ces concours sont à accès direct pour les auteurs.** Toutefois, une Union Régionale pourra organiser une compétition régionale en amont et en observant le même règlement. Dans ce cas, l'Union Régionale adressera au Commissaire National Jeunesse toutes les œuvres qu'elle a reçues, afin qu'elles puissent toutes avoir la possibilité de concourir aussi nationalement.

- Si un concours n'est pas organisé dans une région, il est possible de concourir directement au niveau national.
- Toutes les œuvres seront jugées de façon anonyme, par catégorie : de 8 à 13 ans individuel, de 8 à 13 ans œuvre collective, de 13 à 18 ans individuel, de 13 à 18 ans œuvre collective. Chaque série se verra attribuer une note et le jury établira le classement définitif en cas d'ex aequo pour les trois premiers.

## Concours Auteurs jeunes (18–25 ans)

Ce concours (Open) à thème libre est ouvert à tous les photographes de **18 à 25 ans** au **1<sup>er</sup> septembre 2020**. La participation se fait directement au niveau national.

### Règlement spécifique :

Il est de la liberté de création de chacun de concevoir sa série mais il est vivement conseillé aux candidats de veiller à la cohérence de l'ensemble, tant pour le contenu que pour la qualité des œuvres.

- **Pas de thème imposé : il est entièrement libre.**
- Chaque série sera composée **de 6 à 12 épreuves** et on lui donnera un titre.

### Inscriptions

- Celles-ci se feront directement auprès du Commissaire National (pas sur le site Copain).
- Une seule série est admise par auteur.
- Les œuvres accompagnées du bordereau d'inscription (fichier Word) avec l'indication du titre de la série et du nom de l'auteur seront envoyées via un site permettant le transfert de fichiers lourds (wetransfer...) au Commissaire National Jeunesse.
- Les fichiers en haute définition en format : JPEG - **300 dpi format A5**, seront fournis au Commissaire National.
- Les envois non conformes au présent règlement ne seront pas acceptés.

**Pour tous renseignements complémentaires,  
s'adresser au Commissaire National Jeunesse**

DISCIPLINE	NOM	ADRESSE DE COURRIEL
Concours Jeunesse	Danièle Pruvot	<a href="mailto:jeunesse@federation-photo.fr">jeunesse@federation-photo.fr</a>